SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

# Conseil d'administration du SNIPO

**16 octobre 2026**

**Visio**

# Ordre du jour

- Point IAHP ;
- Situation Salmonelles ;
- Campagne médiatique sur les PFAS dans les œufs ;
- Point sur les contrôles DGCCRF et suite des rendez-vous SNIPO/DGCCRF sur les contrats Egalim ;
- Dossier Standardisation Jaune d'oeuf liquide ;
- Retour sur les réunions SNIPO/FCD au SPACE et au Sommet de l'élevage ;
- Point Emballages ;
- Point sur les enquêtes en cours au CNPO ;
- Rappel 30 ans CNPO.

SNIPO

Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

# Rappel droit de la concurrence

- Les participants aux réunions du SNIPO s'engagent au respect des obligations légales résultant du droit de la concurrence interne et communautaire.

- Ils s'interdisent en conséquence toute discussion, communication ou échange d'informations sensibles, visant à servir une quelconque stratégie industrielle et commerciale.

# Suivi du CA du 08/09 :

| Sujets | Décisions du CA 08/09 | Actions | Etat |
|---|---|---|---|
| **IAHP** | • Parcours réduit : modification de la proposition du Synalaf ;<br>• Vaccination : relancer les Pays-Bas | • Point remonté au CNPO, et échanges en cours avec la DGAL.<br>• Discussions avec les Pays-Bas, réunion à prévoir début 2027. | ✓ |
| **Sècheresse** | • Prévoir un courrier SNIPO pour demander des exemptions. | • Courrier envoyé le 21 septembre au ministère, et transféré à l'ANIA. Sujet partagé au niveau du CNPO et des fédérations IAA Aval. | ✓ |
| **Jaune d'œuf** | • Prévoir un rendez-vous avec la DGCCRF sur le sujet Standardisation | • Rendez-vous SNIPO/DGCCRF du 29 septembre, suites à donner à l'issue de ce CA. | → |
| **Mentions Frais en ovoproduits** | • Réflexion mener sur la pertinence de l'accord ANIA/SNIPO de 2001 | • Sujet évoqué lors de la réunion avec la DGCCRF, à approfondir au niveau du Pôle Ovoproduits. | → |
| **Clients IAA** | • Prévoir une communication pour les clients IAA. | • Communication sous forme de webinaire, à prévoir en décembre. | → |
| **ITAVI** | • Travailler sur la révision du modèle de prévision de production | • Demande portée au CA du CNPO et sujet traité au niveau de la Commission Eco. | → |
| **CNPO** | • Proposer un sponsoring du SNIPO pour les 30ans du CNPO. | • Démarche effectuée, le SNIPO est sponsor de l'évènement. | ✓ |

# Point IAHP

# Point IAHP

**En France :**

- 3 foyers déclarés début septembre en Maine-et-Loire, en canards, mais **aucun autre foyer depuis** ;
- Recouvrement du statut indemne cette semaine ;
- Niveau de risque toujours au **niveau négligeable.**




**En Europe :**

- **Situation bien plus favorable** que l'année dernière : à la même date, seulement **8 foyers** déclarés en élevage (3 en Bulgarie, 3 en France, 1 au UK, 1 en Suède), contre 37 en 2025.

⇨ **Pas d'impact pour la filière pondeuses à date.**

*Comparaison situation IAHP en Europe, au 12 octobre, entre 2025 et 2026.*

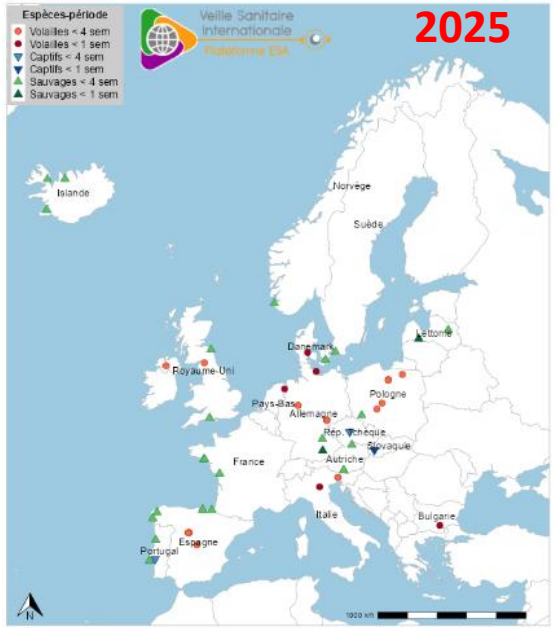



**Figure 1.** Localisation des cas ou foyers d'IAHP H5 en avifaune sauvage (triangles verts), chez les oiseaux captifs (triangles bleus) et chez les volailles (ronds rouges), en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 12/10/2025 (source : Commission européenne ADIS le 13/10/2025, WAHIS-OMSA le 06/10/2025). NB : les foyers et cas déclarés par le Royaume-Uni sur le site APHA ne sont pas représentés.

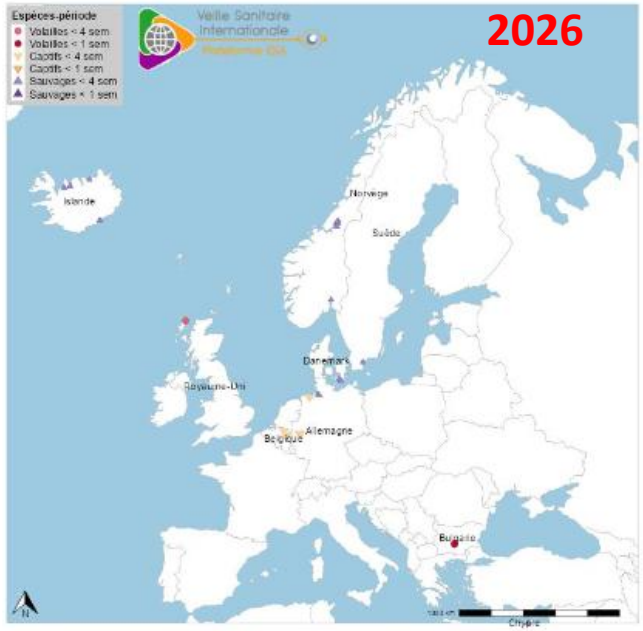



**Figure 4.** Localisation des cas et foyers d'IAHP dans l'avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 11/10/2026 (sources : Commission européenne ADIS et APHA (cas sauvages au Royaume-Uni) le 12/10/2026, WAHIS-OMSA le 07/10/2026). Concernant le Royaume-Uni, les foyers chez les volailles et les oiseaux captifs ne sont représentés dans cette figure que s'ils ont été notifiés dans ADIS (pour l'Irlande du Nord) ou WAHIS-OMSA.

# Point Vaccination IAHP

- **Aux Pays-Bas** :
  - Tests toujours en cours, premiers résultats prometteurs, le lot testé doit être réformé début 2027 ;
  - Discussions en cours avec le gouvernement sur le protocole de vaccination et sur la diplomatie sanitaire ;
  - Volonté de collaborer avec d'autres Etats membres ;
  - Pression politique en faveur de la vaccination de plus en plus importante, et sera en partie liée au nombre de foyers IAHP cet hiver, avec possibilité d'avoir une vaccination obligatoire.

- **Danemark** :
  - Vaccination des dindes à l'étude, mais ne sera pas lancée avant 2027 ;
  - Mais problèmes car filière basée sur des échanges avec l'Allemagne (importation d'animaux d'un jour et renvoi des animaux pour l'abattage), donc vaccination qui risque de poser des problèmes sur ces flux.

- **Royaume-Uni** :
  - Tests lancés sur des dindes, dans un élevage de 1000 dindes, avec une combinaison de 3 vaccins ;
  - Point d'étape sur ces teste attendu en novembre, et rapport complet espéré d'ici fin d'année.
  - Suite à l'évolution du protocole de surveillance de l'UE, position plus favorable pour étendre cette vaccination aux autres espèces.

# Situation Salmonelles

# Point Salmonelles

**Royaume-Uni :**

- 3 foyers différents, liés à des œufs importés (sans lien avec la Belgique) ;
- Au 15 septembre, **586 cas confirmés**, et **2 décès**.
- Concerne les œufs destinés à la RHD.

**Belgique :**

- Notification RASFF le 12 aout, pour des œufs contaminés de 2 poulaillers en Plein air, commercialisés en GMS ;
- Plus de **300 cas confirmés**, et rappel d'œufs dans plusieurs pays européens.

**Espagne :**

- Notification RASFF le 8 octobre, pour des œufs espagnols commercialisés en GMS ;
- **13 cas confirmés**, et rappel d'œufs en Espagne et au Portugal.


FSN Food Safety News

Sign In Become a Mer

OUTBREAKS

Hundreds sick and two dead in UK Salmonella outbreaks

by JOE WHITWORTH


rtbf actus

PORT RÉGIONS CULTURE NATURE BIEN-ÊTRE TECH VIE PRATIQUE CHAÎNES

NTÉ

SANTÉ

Rappel d'œufs dans le commerce pour cause de salmonelle : plus de 300 personnes sont tombées malades

25 août 2026 à 11:36 · 1 min

Partager Écouter

Au moins 306 personnes en Belgique sont tombées malades après avoir consommé des œufs contaminés par la salmonelle, a confirmé l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca) mardi. Le producteur Laerco a déjà suspendu sa production, tandis que les œufs font l'objet d'un rappel dans plusieurs pays européens.


Édition Barcelone

78 éditions à explorer

Business à Barcelone Découvrir Barcelone S'installer à Barcelone

Barcelone — Actualité

Œufs contaminés en Espagne : 13 personnes intoxiquées à la salmonelle, ce que l'on sait

Au moins 13 personnes ont contracté une salmonellose après avoir consommé des œufs produits en Espagne. Une alerte sanitaire européenne a été enregistrée le 8 octobre et le lot concerné, également distribué au Portugal, a été retiré du marché. Mais ni la marque ni les points de vente n'ont été rendus publics. Ce que l'on sait et les précautions à prendre.

# Enquête PFAS dans les œufs

# Enquête PFAS

- Publication par RadioFrance le 6 octobre d'une enquête sur la présence de PFAS dans les œufs (issus de poules chez des particuliers ou des producteurs) ;

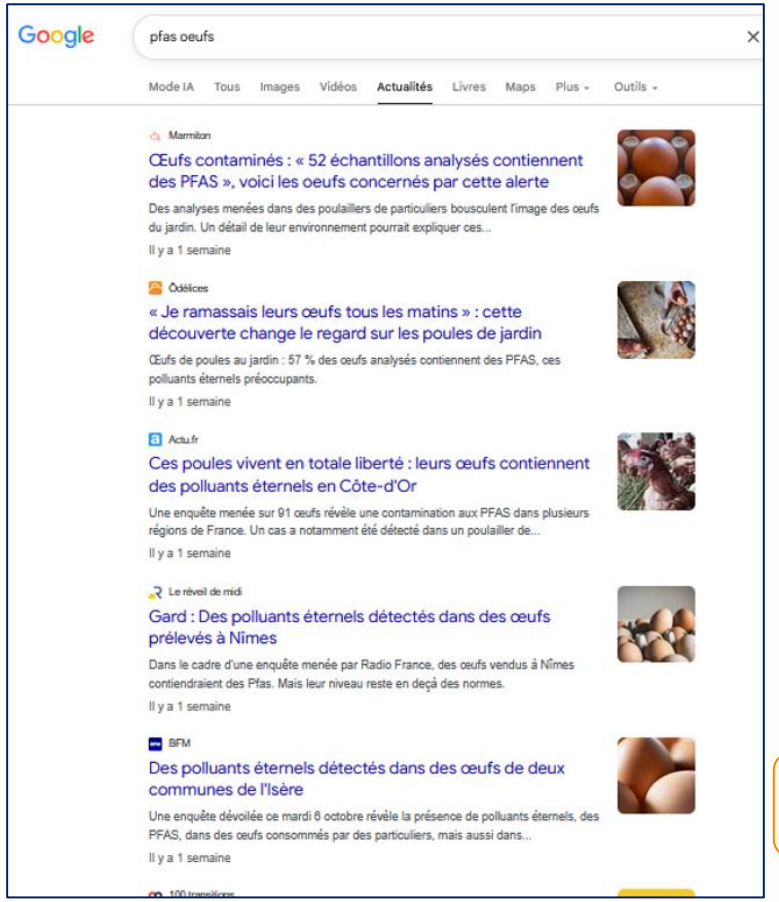
- Nombreuses reprises médiatiques dans les jours suivants ;

- **Eléments de langages du CNPO** diffusés le jeudi 8 octobre : **40 échantillons** prélevés chez des "producteurs« , dont **35 sans détection**, 4 avec détection sous les seuils réglementaires, et le seul dépassement concerne une ferme des Ardennes avec 20 poules, déjà connue pour avoir une contamination importante aux PFAS.

- Quelques sollicitations clients pour avoir des précisions sur le sujet.

⇨ **Pour discussion : autres demandes/sollicitations de clients ?**



# Enquête DGCCRF sur contrats Egalim

# Interprétation Egalim

**Rappel :**

- Sujet remonté au SNIPO suite à des contrôles par la DREETS Hauts-de-France ;
- Rendez-vous en juin 2026 à la DGCCRF (Bureau 4B), en présence de la DGPE : **Confirmation par la DGCCRF** de l'interprétation de la DREETS Hauts-de-France.

⇨ **Article 631-24 du Code rural et de la pêche maritime**, avec au point III.7 : Dans le contrat, *« un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires »* à ajouter aux indicateurs coûts de production.

La proposition de contrat ou d'accord-cadre constitue le socle de la négociation entre les parties. Au titre des critères et modalités de révision ou de détermination du prix mentionnés au 1° du présent III, elle prend en compte un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts. Dans le contrat ou dans l'accord-cadre, les parties définissent librement ces critères et ces modalités de révision ou de détermination du prix en y intégrant, outre le ou les indicateurs issus du socle de la proposition, un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix ainsi qu'un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges. Dans le cadre de leurs missions et conformément au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 précité, les organisations interprofessionnelles élaborent et publient des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence. Elles peuvent, le cas échéant, s'appuyer sur l'observatoire mentionné à l'article L. 682-1 ou sur l'établissement mentionné à l'article L. 621-1. A défaut de publication, par une organisation interprofessionnelle, des indicateurs de référence dans les quatre mois suivant la promulgation de la loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs, les instituts techniques agricoles les élaborent et les publient dans les deux mois suivant la réception d'une telle demande formulée par un membre de l'organisation interprofessionnelle.

- Conclusions de la réunion : Sujet qui dépasse le SNIPO et concerne l'ensemble de la filière ; à remonter au niveau de la Commission Economie du CNPO.

# Interprétation Egalim

- Sujet présenté à la Commission Economie, **3 options de réponse identifiées**, à travailler et valider au niveau de chaque famille :
  1. **Demander politiquement l'exemption** de la filière œuf sur ce point en argumentant sur l'absence d'indicateur pertinent et sur le caractère contre-productif ;
  2. Réaliser un argumentaire pour **démontrer qu'il s'agit d'une option déjà proposée** aux éleveurs qui peuvent choisir d'indexer une partie de leur production sur le prix du marché libre (TNO). Les contrats sans indicateur de marché relèvent d'un choix de l'éleveur. Dans ce cas, il faudra peut-être envisager de formaliser le refus de l'éleveur ;
  3. Profiter du **travail avec l'Insee sur l'Ippap** pour intégrer ce type d'indicateur.

  ⇨ **Position de chaque famille du CNPO à travailler et présenter au prochain CA du CNPO**.

- Nouvelle réunion SNIPO/CNPO/DGCCRF/DGPE du **15 octobre** :
  - Intervention d'Yves-Marie pour rappeler les réalités de notre filière et les impacts d'une telle évolution.
  - Présentation des échanges de la Commission Economie du CNPO.
  - Retour à faire à la DGCCRF dès que la position du CA CNPO sera validée.
- Alerte de **contrôles prévus dans les prochaines semaines** par la DREETS Pays de la Loire.

# Standardisation Jaune d’œuf liquide

# Jaune d’œuf liquide



- Campagne de contrôles menée ces derniers mois par les inspecteurs DGCCRF auprès des opérateurs ovoproduits ;

- Problématique remontée par plusieurs adhérents : *« **pratique commerciale trompeuse** sur les caractéristiques essentielles du bien, à savoir ses qualités substantielles et sa composition : **Vente de produits sous la dénomination « jaune d'œuf liquide » alors que les produits ont été ajustés avec du blanc d’œuf. »***

# Contrôles DGCCRF ovoproduits

- Réunion SNIPO/DGCCRF du 29 septembre :
  - Rappel par le SNIPO de la technique de standardisation, des contraintes techniques de nos process, et des réalités économiques du secteur dans un marché européen très compétitif ;
  - Pour la DGCCRF, le problème n'est pas la standardisation en soit, mais **la dénomination « jaune d'œuf » pour un jaune standardisé**, avec un risque de défaut d'information loyale à l'utilisateur et au consommateur final.
  - Constat partagé que le cœur du problème **est l'absence d'une définition réglementaire du jaune d'œuf** ;
  - Proposition du SNIPO : **rédiger un Code des usages** pour préciser la définition du jaune d'œuf.

    ⇨ **Pour décision : Validation d'un travail à mener pour proposer un Code des usages sur le Jaune d'œufs à la DGCCRF ?**

- Autre sujet abordé avec la DGCCRF : accord ANIA/SNIPO de 2001 sur la **mention Œufs frais en ovoproduits.**

- En parallèle, procédures engagées par les opérateurs ovoproduits concernés, sans action du SNIPO à date.

# Réunions FCD

# Réunions FCD

- **Réunion au SPACE** le 16 septembre, après un premier échange début juin ;
  - Pour la FCD, souhaitent avoir un « plan » avec des données plus précises sur la production actuelle et à venir ;
  - Considèrent qu'ils pourraient être à +9/10% sur la hausse des ventes d'œufs en GMS ;
  - Taux de service toujours très mauvais ;
  - 2 priorités : avoir des « rayons pleins » et « maitriser l'assortiment » ;
  - Constat que seule filière agricole « où les importations sont taboues » ;
  - Demande de livrer des œufs UE ;
  - Prêt à étudier une communication FCD pour **reporter l'arret de la cage**, mais besoin d'éléments chiffrés sur les productions/livraisons possibles en œufs cage, et demande d'une communication CNPO.

- **Réunion au Sommet de l'élevage**, le 6 octobre :
  - Partage par le SNIPO de l'enquête sur le devenir des Bâtiments Code 3 ;
  - Pour la FCD, intérêt pour ces données, mais manque les données sur les projections de production ;
  - Nouvelle demande pour avoir des données précises sur le plan de production de la filière, et nouvelles demandes d'importations d'œufs ;
  - Présentation par le SNIPO des éléments d'inflation listés lors du Pôle Coquille ;
  - Décision de communiquer en novembre, dès publication, les résultats de l'enquête CNPO sur les nouveaux bâtiments.

# Point Emballages

# Point REP emballages

- Nouvelle REP des emballages professionnels :
  - concerne **tous les emballages des produits consommés ou utilisés par les professionnels,**
    - ⇨ **Les emballages des ovoproduits seront concernés par cette nouvelle REP, qui englobera l'ancienne REP Restauration.**
    - ⇨ **Les suremballages sont aussi concernés par cette nouvelle REP.**
- Agrément des trois structures candidates le vendredi 5 juin : Citeo PRO, Léko PRO et Twiice ;
- **Décalage au 1er janvier 2027** pour la mise en œuvre opérationnelle de la REP Pro ;
- Maintien de la REP Restauration jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Bascule vers la nouvelle REP à anticiper auprès de Citéo Pro.
  - ⇨ **Publication ces derniers jours des tarifs 2027.**
  - ⇨ **Prise de contact avec CiteoPro pour proposer une intervention sous forme de webinaire.**



# Point REP emballages

## Articulation de la REP Pro et de la REP Emballages ménagers

- **Publication le 18 décembre 2025 de 2 arrêtés qui définissent le périmètre de la nouvelle REP ;**

- **Reprise des seuils** déjà prévus dans la REP Restauration précédente :
  - **Boite de 36 pièces** pour les œufs coquilles ;
  - **Emballage de 500g** pour les ovoproduits.

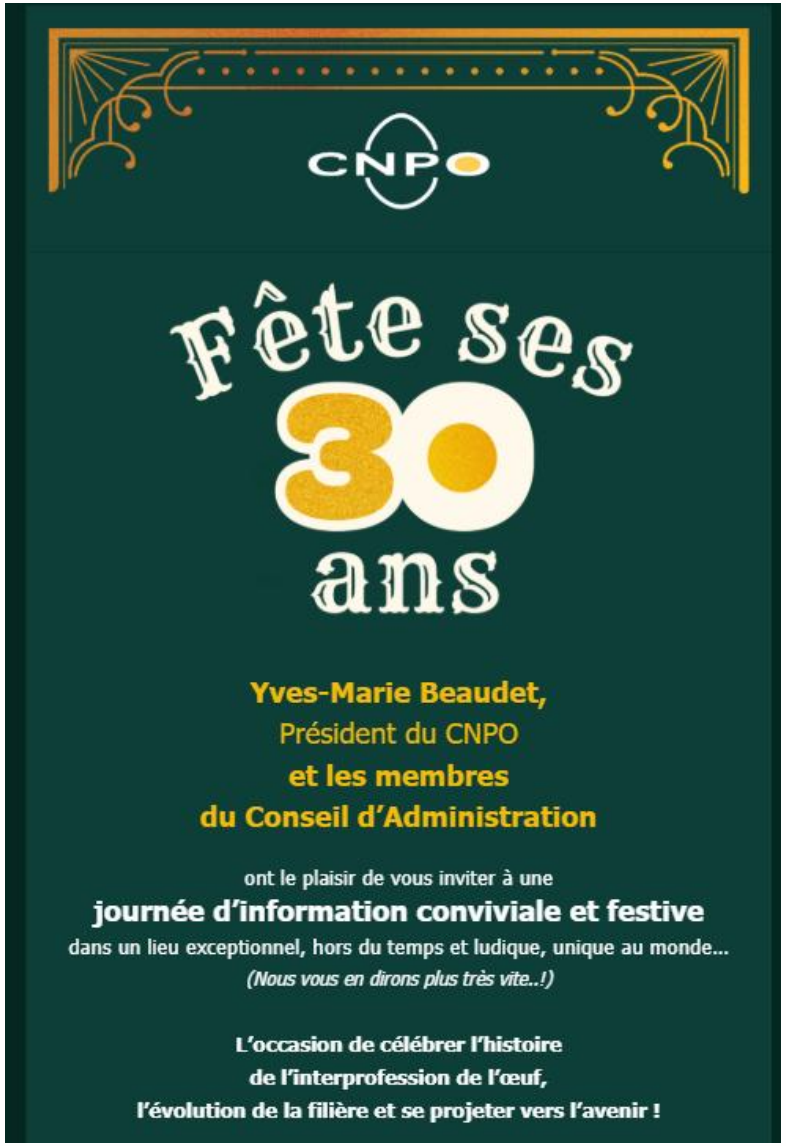
⇨ **En dessous de ces seuils, les emballages restent soumis à la REP Emballages ménagers ;**
⇨ **Au-dessus de ces seuils, les emballages seront soumis à la nouvelle REP Emballages professionnels.**

# Point sur les enquêtes CNPO

# 30 ans du CNPO

# 30 ans du CNPO

- ⇨ **Pour rappel, le SNIPO est sponsor de l'évènement ;**
- ⇨ **Déjà plus de 160 personnes inscrites ;**
- ⇨ **Attention, CA du SNIPO du 17 novembre délocalisé dans le 12ème arrondissement.**






SNIPO
Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf

# Merci à tous pour votre attention !

**Prochain Conseil d'Administration :**
**Mardi 17 novembre, de 10h à 16h.**